

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 11 octobre 2012.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

Abonnez-vous



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 12, no 10, lundi 1 octobre 2012

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours!

Publications récentes

- Premier numéro des « Mises à jour FIDC »
- La Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles: Une histoire de fragmentation du droit international*
- Guides de financement de la mobilité pour les échanges culturels internationaux en Asie
- Sur la route numérique. Culture, convergence technologique et accès*
- Étude sur les nouveaux modèles économiques dans le secteur audiovisuel

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Conseil des arts d'Angleterre : Programme d'emploi destiné aux jeunes du milieu des arts et de la culture
- Une initiative de renforcement des capacités visant à renforcer le secteur culturel africain
- Programme ACPCULTURES+ : Deuxième appel à propositions

Autres actualités d'intérêt

- Deuxième Conférence sur l'économie créative en Afrique
- Colloque international Culture et développement durable 2012

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

Questions de mise en œuvre !

- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

Suivi de la Convention


Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours!

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis sept rencontres, cinq ordinaires et deux extraordinaires.

La troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 juin 2011, a permis l'approbation des directives opérationnelles relatives à trois articles de la Convention et celles à propos des mesures destinées à assurer la visibilité et la promotion de la Convention. Au total, douze articles de la Convention comportent maintenant des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 125 Parties (124 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Nous soulignons que le Rwanda a déposé, le 16 juillet 2012, son instrument de ratification auprès de l'UNESCO et figure maintenant au nombre des Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Premier numéro des « Mises à jour FIDC »

Le Secrétariat de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles vient de publier le premier numéro d'une série de quatre mises à jour concernant le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC).

Chaque mois, de septembre à décembre 2012, trois histoires de projets soutenus par le FIDC seront présentées, de même que des actualités sur le Fonds et des points de vue de partenaires.

Intitulée « Investir dans le développement des capacités », l'édition de septembre 2012 expose notamment les résultats de projets mis en place en Argentine, au Bénin et en République démocratique populaire lao.

Pour consulter ce premier numéro des « Mises à jour FIDC », veuillez visiter le site Internet de l'[UNESCO](#).

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) est un fonds volontaire multi-donateurs institué par l'article 18 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Son objectif principal est de promouvoir la coopération pour le développement durable et la réduction de la pauvreté en vue de favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement Parties à la Convention. Actuellement, le FIDC soutient 48 projets dans 36 pays en développement.

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

La Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles: Une histoire de fragmentation du droit international

L'ouvrage *La Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles : Une histoire de fragmentation du droit international (The UNESCO Convention on the Diversity of Cultural Expressions : A Tale of Fragmentation in International Law)* vient de paraître aux Éditions Intersentia.

Les auteurs, Toshiyuki Kono, éminent professeur de droit à l'Université de Kyushu (Japon), et Steven Van Uytzel, professeur associé de droit à cette même université, désirent combler un vide dans la littérature quant à la place de la Convention de

l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans le champ du droit international public. De leur avis, de nombreuses études ont été entreprises sur le rapport entre la Convention et le régime commercial. Or, le processus de rédaction de la Convention a fait ressortir des enjeux qui ne se limitaient pas qu'au commerce tels que le droit du patrimoine, celui des droits de la personne ou du développement. L'ouvrage étudie donc la contribution de la Convention à la réflexion sur ces différents domaines du droit international public.

Pour commander l'ouvrage en question, disponible en anglais, veuillez consulter le site Internet d'[Intersentia](#).

Source :

- [Intersentia](#)

Haut de la page 

Guides de financement de la mobilité pour les échanges culturels internationaux en Asie

La Fondation Asie-Europe (ASEF) rend disponible, sur son portail [culture360.org](#), vingt guides qui font état des possibilités de financement de la mobilité pour les échanges culturels internationaux en Asie. Les guides portent sur dix-huit pays membres de la Réunion Asie-Europe (*Asia Europe Meeting-ASEM*), soit les suivants : Australie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam. Mis à part ceux-ci, deux autres guides, l'un portant sur l'Asie en général et l'autre sur les possibilités de financement internationales, sont également disponibles.

Cette initiative a pour objectif d'offrir en ligne et de façon transparente, les renseignements relatifs au financement de programmes de mobilité internationale pour les artistes et les personnes œuvrant dans le secteur culturel en Asie et d'orienter les organismes de financement afin qu'ils puissent combler les lacunes dans le financement destiné aux échanges culturels en Asie. La recherche a été menée en partenariat avec le *Korea Arts Management Service*, le *Japan Center*, le *Pacific Basin Arts Communication*, le *Tokyo Performing Arts Market* et *Arts Network Asia*.

Ces guides s'inspirent du [Guide des opportunités de financement pour la mobilité internationale des artistes et des professionnels de la culture en Europe](#) et présentent des listes de sources de financement nationales et, lorsque disponibles, régionales et internationales, qu'elles soient publiques ou privées. À noter que seules les possibilités de financement accessibles en ligne ont été répertoriées.

Source :

- [Culture360](#)

Haut de la page 

Sur la route numérique. Culture, convergence technologique et accès

Dans l'ouvrage *Sur la route numérique. Culture, convergence technologique et accès (En la ruta digital. Cultura, convergencia tecnológica y acceso)*, publié par le Secrétariat de la Culture d'Argentine, quinze experts analysent le rôle des nouvelles technologies dans la production et la consommation culturelles et se penchent sur la transition d'un univers analogique porté à disparaître vers une culture numérique émergente.

Cette publication examine particulièrement les conséquences sociales d'une transition numérique dans la production et la distribution culturelles au moyen d'avis d'experts et de données. Elle permet ainsi de mieux comprendre la situation actuelle et les défis futurs dans le contexte numérique, comme les modifications apportées aux modèles d'affaires des entreprises, le rôle de l'État, le rôle des entreprises et des consommateurs, ainsi que les droits culturels et la justice sociale.

L'ouvrage en question est disponible gratuitement, en langue espagnole, sur le site Internet du [Secrétariat de la Culture d'Argentine](#).

Sources :

- [IFACCA](#)
- [Secrétariat de la Culture d'Argentine](#)

Haut de la page 

Étude sur les nouveaux modèles économiques dans le secteur audiovisuel

À la demande de la Commission européenne, le bureau de consultants Media Consulting Group a réalisé une étude indépendante sur les nouveaux modèles économiques dans le secteur audiovisuel.

Cette étude dresse un panorama des nouveaux modèles économiques relevant de l'économie numérique dont l'objet est de promouvoir et distribuer les œuvres audiovisuelles. Elle examine dans quelle mesure ces nouveaux modèles sont susceptibles de renforcer la circulation des œuvres européennes. Les modèles sont évalués en fonction d'une matrice d'analyse SWOT (Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (Menaces)). Partant de ce panorama, une analyse prospective et qualitative des modèles économiques les plus pertinents et prometteurs est effectuée et les différents obstacles à leur développement sont envisagés.

Pour télécharger le rapport final de l'étude, disponible en français, veuillez consulter le site Internet de la [Commission européenne](#).

Source :

- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Conseil des arts d'Angleterre : Programme d'emploi destiné aux jeunes du milieu des arts et de la culture

Le 11 septembre dernier, le Conseil des arts d'Angleterre (*Arts Council England*) a lancé le Programme d'emplois « créatifs » (*Creative employment programme*) dont l'objectif est d'offrir à des jeunes sans emploi âgés de 16 à 24 ans (diplômés ou non) des occasions d'acquérir de la formation, de l'expérience et des compétences dans le domaine des arts et de la culture, tout en étant rémunérés. Le programme vise également à réaliser l'un des objectifs du Conseil des arts, soit de faciliter l'accès au milieu des arts et de la culture et d'accroître la diversité de sa main d'œuvre.

Dans ce contexte, le Conseil des arts a lancé un appel d'offres afin de trouver un organisme qui administrera le programme à l'échelle nationale. L'organisme qui remportera l'appel d'offres disposera d'un montant de 15 millions de livres sterling pour administrer le programme et contribuer à financer des mesures qui viendront directement en aide aux jeunes sans emploi, et ce, jusqu'au 15 mars 2015. Le programme permettra ainsi d'appuyer jusqu'à 6 000 nouvelles formations d'apprentissage, de préapprentissage et de stages rémunérés dans le domaine des arts et de la culture.

Pour plus d'informations à propos de ce programme, veuillez consulter le site Internet du [Conseil des arts d'Angleterre](#).

Source :

- [Conseil des arts d'Angleterre](#)

Haut de la page 

Une initiative de renforcement des capacités visant à renforcer le

secteur culturel africain

Nous faisons référence, dans notre [bulletin du 9 juillet 2012](#), à l'appel à candidatures lancé par l'UNESCO afin de constituer une banque d'experts africains sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Suite à la réception des candidatures, [trente-deux experts](#) ont été sélectionnés pour participer au Programme pilote de renforcement des capacités en Afrique. Ces experts prendront part à des ateliers de formation portant sur les éléments essentiels de la Convention, y compris sa mise en œuvre, ses activités opérationnelles et la recherche d'outils d'élaboration de politiques et de compétences connexes.

Deux ateliers sont prévus, l'un en anglais et l'autre en français. L'atelier en langue anglaise sera organisé par l'Institut Africain d'Arts (*African Arts Institute-AFAI*) et animé par son directeur général, Mike van Graan. Il aura lieu à Cape Town (Afrique du Sud) du 22 au 26 octobre 2012. Quant à l'atelier en langue française, il sera mis en place par Culture et Développement à Dakar (Sénégal) du 26 au 30 novembre 2012.

Lancé en 2012 et soutenu par le Fonds d'urgence de l'UNESCO, le Programme pilote de renforcement des capacités en Afrique fait partie d'un investissement stratégique à long terme destiné à fournir aux pays africains les outils, les capacités et les compétences dont ils ont besoin pour mettre en œuvre la Convention.

Avec 31 pays ayant ratifié la Convention, l'Afrique est devenue un pôle d'attraction des activités de renforcement des capacités afin d'accroître les capacités des personnes et des institutions et de répondre aux nombreuses demandes d'information, de formation, de soutien technique d'experts et d'activités de mentorat et d'accompagnement. C'est dans ce contexte que l'UNESCO a demandé d'élargir son bassin d'experts, dans le but d'assurer et de renforcer la mise en œuvre de la Convention dans les pays africains.

Sources :

- [UNESCO](#)
- [Institut Africain d'Arts](#)

Haut de la page 

Programme ACPCULTURES+ : Deuxième appel à propositions

Dans le cadre de leur coopération, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE) ont conjointement élaboré le Programme ACP-UE de soutien aux secteurs culturels (ACPCULTURES+), réunissant ainsi les programmes ACP Films et ACP Cultures. Mis en œuvre par le Secrétariat du Groupe ACP et financé par l'Union européenne, ce programme a pour objectif global de contribuer au développement et à la structuration des industries culturelles des États ACP.

Le deuxième appel à propositions du Programme ACPCULTURES+ a été lancé le 18 septembre dernier et est ouvert jusqu'au 20 décembre 2012.

Les objectifs spécifiques du présent appel sont :

- Renforcement de la création et de la production de biens et services culturels des États ACP dans une approche intégrée avec les circuits de diffusion;
- Soutien à un accès renforcé aux marchés locaux, régionaux, intra-ACP, européens et internationaux pour les biens et services culturels des États ACP;
- Renforcement des capacités des professionnels des secteurs de la culture des États ACP;
- Amélioration de l'environnement réglementaire des secteurs de la culture au sein des pays ACP.

Pour connaître tous les détails sur ce deuxième appel à propositions, veuillez consulter le site Internet de la [Commission européenne](#).

Source :

-

Autres actualités d'intérêt

Deuxième Conférence sur l'économie créative en Afrique

Organisée par *Arterial Network*, la Deuxième Conférence sur l'économie créative en Afrique aura lieu du 14 au 16 novembre 2012 à Dakar (Sénégal).

À cette occasion, chercheurs, artistes, organisations de la société civile, donateurs et professionnels du secteur culturel participeront à des analyses pratiques et réfléchiront au développement d'une économie créative en Afrique, à partir d'une perspective africaine.

Les objectifs de la conférence sont les suivants :

- Évaluer et partager les recherches effectuées jusqu'à présent sur l'économie créative africaine afin de fournir informations et stratégies pour soutenir le secteur créatif africain;
- Solliciter la recherche disponible sur les thèmes culturels;
- Offrir une plate-forme aux professionnels africains pour partager leurs points de vue sur l'économie créative africaine;
- Identifier les domaines de recherche complémentaires, les liens, les opportunités et les partenariats potentiels.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet d'[Arterial Network](#).

Source :

- [Arterial Network](#)

Colloque international Culture et développement durable 2012

Les 22 et 23 novembre prochain, se tiendra le colloque international Culture et développement durable 2012 à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris (France).

Coordonné par le ministère de la Culture et de la Communication de France et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce colloque vise à allier réflexion et action afin de valoriser les pratiques innovantes, créer des partenariats nouveaux et réfléchir à des stratégies visant une plus grande reconnaissance et une concrétisation du lien entre la culture et le développement durable.

L'événement, ouvert au grand public, rassemblera des chercheurs, des experts, des professionnels de la culture et du développement durable, des décideurs politiques ainsi que des représentants d'organisations internationales.

Pour consulter le programme du colloque, de même que pour s'inscrire à ce dernier, veuillez consulter le site Internet du [Colloque Culture et développement durable 2012](#).

Source :

- [Colloque Culture et développement durable 2012](#)

